



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**

Luxembourg, le 13 décembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant la réforme fiscale du président des Etats-Unis d'Amérique.

D'après un article paru sur paperjam.lu, les ministres des finances de 5 pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne et Italie) ont soumis un courrier commun au secrétaire du Trésor américain mettant en évidence le risque de violation des règles internationales par la réforme fiscale envisagée outre-Atlantique.

Parmi les mesures visées, on peut citer celle visant à taxer les multinationales américaines sur leur revenu global qui violerait les règles de non-discrimination de l'Organisation mondiale du commerce, voire diverses conventions de non-double imposition.

Autre point sujet à critique : l'instauration d'un droit d'accise de 20% sur les paiements entre une entité américaine et étrangère du même groupe, sauf à déclarer un établissement stable aux Etats-Unis soumis donc à l'impôt sur les sociétés américaines.

De même, la taxation des transactions financières intra-groupe est perçue comme une discrimination en faveur des opérations intra-américaines.

Finalement, l'instauration d'un taux préférentiel de 12,5% sur les revenus tirés de la propriété intellectuelle à l'étranger reviendrait à subventionner les exportations par rapport à la production locale, donc équivaloir à une violation des lignes directrices de l'OCDE en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Au vue de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre partage-t-il les inquiétudes exprimées par les 5 ministres des finances européens dans leur lettre à l'attention du secrétaire d'Etat au Trésor américain ? Comment se fait-il que ni le Luxembourg, ni les autres pays composant le Benelux n'aient été associés à la rédaction et la signature de cette lettre ?

- Quelles ont été les conclusions du Conseil Ecofin de la semaine dernière au sujet des propositions américaines ?
- Quel pourrait être l'impact des propositions américaines sur la compétitivité des entreprises domiciliées au Luxembourg ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'LM' followed by a horizontal line.

Laurent Mosar  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 822x188d4

Luxembourg, le 3 janvier 2018

**Concerne :** Question parlementaire n° 3526 du 13 décembre 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant la réforme fiscale du Président des États-Unis d'Amérique

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



**Réponse de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire n°3526 du 13 décembre 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant la réforme fiscale du président des Etats-Unis d'Amérique**

Par sa question parlementaire du 13 décembre 2017, l'Honorable Député pose une série de questions sur les implications de la réforme fiscale qui entre en vigueur aux Etats-Unis en 2018. Le Sénat américain a approuvé le 2 décembre 2017 une première version du projet, qui a dû être harmonisé avec le texte voté le 17 novembre 2017 par la Chambre des Représentants. En date du 19 décembre 2017, le Sénat a adopté le texte final de la réforme fiscale, qui a ensuite été approuvé par la Chambre des Représentants le 20 décembre 2017.

L'honorable Député se réfère à un courrier envoyé le 11 décembre au Secrétaire du Trésor américain, Steve Mnuchin, signé par les ministres des Finances de cinq Etats membres de l'Union européenne, à savoir l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Il n'appartient pas au ministre des Finances du Luxembourg de spéculer sur les raisons qui ont pu amener ces ministres à ne pas également y associer leurs collègues d'autres Etats membres.

En effet, le sujet de la réforme fiscale américaine avait donné lieu à une discussion informelle lors de la dernière réunion du Conseil « Affaires économiques et financières », qui a eu lieu le 5 décembre 2017 à Bruxelles. A cette occasion, les ministres des Finances des Etats membres de l'Union européenne, dont le Luxembourg, ont invité la Commission européenne à analyser les différentes propositions retenues dans les textes du Sénat et de la Chambre des représentants et à élaborer une étude d'impact sur les effets économiques qu'une telle réforme fiscale pourrait avoir sur les Etats membres de l'Union européenne. Le Luxembourg est en attente des résultats de ces analyses à effectuer par la Commission européenne.

Il est également à noter qu'en complément de la lettre des cinq Etats membres, la Commission européenne a tenu à exprimer ses réserves quant au projet de réforme dans un courrier du 12 décembre 2017 à destination du Secrétaire Mnuchin et signé par les Commissaires Dombrovskis, Katainen, Malmström et Moscovici.

Les deux lettres insistent sur le respect du droit international et du principe de non-discrimination, ainsi que sur la nécessaire compatibilité des nouvelles règles américaines avec les règles de l'OMC et les conclusions BEPS de l'OCDE. En essence, ils réclament donc le respect du principe du level playing field au niveau international, ce qui correspond à la position régulièrement défendue par le Luxembourg.

Dans ce même sens, il est intéressant de noter que les deux lettres indiquent par ailleurs que l'OCDE représente l'enceinte de choix pour les discussions sur la fiscalité internationale, un argument déjà mis en avant par le Luxembourg dans le contexte d'autres initiatives dans le domaine fiscal.